

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Extension de la Station Clos de Hilde - Traitement des matières de vidange - Demande d'aide financière au Conseil Général - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La gestion des déchets et notamment des déchets de l'assainissement, est une préoccupation forte et permanente de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre de l'extension de la station Clos de Hilde, à Bègles, destinée à faire face à l'augmentation des volumes d'effluents à traiter à l'horizon 2025, prévoit la construction d'un poste de dépotage des matières de vidange sur cette station. Cette opération a été inscrite au programme du Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux, adopté en 1998, modifié par les délibérations n°2000/0431 du 19/07/2000 et n°2004/0451 du 09/07/2004.

L'apport de matières de vidange constitue une contrainte qu'il y a lieu de contrôler et de gérer au mieux en offrant à l'exploitant des moyens adaptés de réception, de prétraitement et de stockage de ces effluents et de leurs déchets associés.

Le coût de réalisation du projet s'élève à 80 900 Euros H.T. (soit 96 756 € T.T.C.) décomposés comme suit :

- 22 100 € H.T. pour la part équipement
- 58 800 € H.T. pour la part génie civil.

L'élimination de ces déchets s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des déchets ménagers et assimilés et des déchets de l'assainissement de la Gironde, dont le Conseil Général assure la coordination et la mise en application.

La réalisation de cette unité de dépotage et de traitement des matières de vidange constitue la solution ad hoc pour éliminer ces sous-produits sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, une demande de participation financière auprès du Conseil Général de la Gironde peut être sollicitée.

L'aide financière pouvant être attribuée par la Conseil Général s'élève au plus à 30% du montant total du projet, conformément aux dispositions contenues dans la délibération n°05.0006 du 20 décembre 2004 adoptée par le Conse il Général de la Gironde, à savoir :

Montant aidable retenu en € HT	Montant de l'aide pouvant être accordée au taux de 30% en € HT
80 900	24 270

soit une subvention maximale de **24 270 € HT**

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Adour Garonne avait été sollicitée dans le cadre du projet global d'extension de la station Clos de Hilde, et s'était prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 25% du montant aidable correspondant à ce projet global. Ainsi, le montant de l'aide s'est élevé à 7 122 500 € HT.

En ce qui concerne les travaux relatifs aux ouvrages de traitement des boues et des déchets et donc des matières de vidange, on peut considérer que 25% du montant aidable correspondant, sont financés par l'aide globale octroyée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit :

Montant aidable retenu en € HT	Montant de l'aide accordée au taux de 25% en € HT
80 900	20 225

Soit une subvention de **20 225 € HT**

Afin de solliciter l'aide du Conseil Général de la Gironde, un dossier de demande de subvention doit leur être adressé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide du Conseil Général et à signer la convention correspondante ou tout acte nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. JEAN-PIERRE TURON

